



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 26341

Texte de la question

M. Jacques Remiller interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur « l'opération campus ». Ce plan ambitieux prévoit l'attribution de crédits importants à des universités dont les projets ont été sélectionnés afin de créer des grands pôles de recherche et d'enseignement. Il souhaite qu'elle lui fasse connaître dans les détails l'ensemble des mesures destinées à développer plus particulièrement l'Université de Grenoble et son antenne de Vienne.

Texte de la réponse

Grenoble Université a été éligible à l'opération Campus dès le mois de mai 2008. Le projet retenu a pour objectif majeur de rééquilibrer les deux sites est et ouest de la métropole grenobloise en accroissant notamment le nombre des étudiants sur le site ouest du polygone et en renforçant la part de la recherche appliquée sur le campus de Saint-Martin-d'Hères. À l'instar des autres projets retenus, celui proposé par les universités Grenoble I, II et III et l'IPG, répond pleinement aux critères du cahier des charges de l'opération campus : ambition scientifique et pédagogique du projet, urgence de la situation immobilière et des rénovations à opérer, développement d'une vie de campus et caractère structurant pour un territoire. Afin de maximiser l'impact de l'opération, il convient qu'elle soit concentrée sur un seul site, celui de Grenoble, tout en sachant qu'elle aura des retombées positives sur l'ensemble de l'enseignement supérieur du territoire régional.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26341

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5561

Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11164